

Pas plus de faillites en 2020 qu'en 2019

En 2020, 1 206 entreprises ont été déclarées en faillite au Luxembourg selon le dernier décompte du Ministère de la Justice/STATEC.

Dans le courant du mois de décembre 2020, les tribunaux luxembourgeois ont prononcé 72 faillites (décembre 2019 : 118 faillites). Pendant l'année 2020, 1 206 unités légales sont tombées en faillite. Ce chiffre se situe dans le même ordre de grandeur que pour les années 2019 (1 239 faillites) et 2018 (1 168 faillites).

Les faillites enregistrées en 2020 ont entraîné une perte de 2 032 postes d'emploi, contre 2 178 en 2019 et 2 085 en 2018. Cette perte d'emploi se répartit par branches d'activité économique comme suit : construction (31%), services non financiers (23%), Horesca (19%), commerce (17%), industrie (9%) et services financiers (2%).

Il n'y a donc pas, pour le moment, d'augmentation significative du nombre de faillites, même si au vu de la situation particulière liée au COVID-19, le STATEC s'attend à une augmentation du nombre de faillites dans les mois à venir.

Tous ces thèmes peuvent être consultés dans le Dashboard « Faillites » du STATEC, publié le 18 janvier 2021.

Les statistiques sur les faillites se basent sur le relevé des décisions judiciaires, issu du Registre de commerce et datant du 11 janvier 2021 pour les données les plus récentes. Le nombre de faillites se calcule comme la somme des « ouvertures » déduction faite des faillites rapportées de la procédure judiciaire « jugements et arrêts déclaratifs de faillite ». Ces chiffres sont provisoires.

Bureau de presse
Christian Welter | Tél 247-84281 | Gsm 621 206 683 | press@statec.etat.lu

Pour en savoir plus
Lucia Gargano | Tél 247-84359 | lucia.gargano@statec.etat.lu

La publication est disponible au STATEC, tél 247-84219, E-mail : info@statec.etat.lu et peut être téléchargée gratuitement sur le portail des statistiques.

La reproduction totale ou partielle du présent bulletin d'information est autorisée à condition d'en citer la source.